

DOSILIA 2 - TABLEAU DES GARANTIES (DOSILIA 2 - DOSIL2-05.2015)

	Hospi seule	TM	D1	D2	D3	D4	D5	
Limite âge adhésion	Jusqu'à 65 ans							
Délai attente	Aucun							
Questionnaire médical	Aucun							
MEDECINE COURANTE- PHARMACIE								
Consultations et visites généralistes, spécialistes	CAS Non CAS	-	100%	100%	125% 105%	150% 130%	200% 180%	250% 200%
Radiologie, actes techniques médicaux, échographie	CAS Non CAS	-	100%	100%	125% 105%	150% 130%	200% 180%	250% 200%
Auxiliaires médicaux, laboratoire		-	100%	100%	125%	150%	200%	250%
Médicaments, vaccins et homéopathie remboursés par le RO		-	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Forfait automédication* : Remboursement de 50 % des frais engagés dans la limite de :		-	-	15 € / an	20 € / an	30 € / an	50 € / an	60 € / an
PREVENTION - BIEN-ETRE : disciplines, actes, soins, produits non pris en charge par le RO								
Consultations des praticiens de la médecine complémentaire non prises en charge par le RO		-	-	Acupuncteurs, Chiropracteurs, Diététiciens, Etiopathes, Homéopathes, Mésothérapeutes, Naturopathes, Pédicures, Ostéopathes, Podologues, Psychologues, Réflexologues, Sexologues, Sophrologues Forfait annuel : 120€ - maxi. : 30 € / consultation				
Produits de la Médecine naturelle (Phytothérapie, Aromathérapie, Nutrithérapie, Oligothérapie, Homéopathie, Préparation Magistrale...) Vaccins Pack Prévention** : Actes de dépistage et soins préventifs sur prescription Cures thermales remboursées par le RO (Forfait annuel)		-	-	Remboursement de 50% des frais engagés dans la limite du forfait par assuré Forfait annuel : Adulte 100 € - Enfant 50€				
		-	-	100 € / an	100 € / an	150 € / an	250 € / an	300 € / an
HOSPITALISATION								
Hospitalisation médicale et chirurgicale								
• Honoraires (médecins, chirurgiens, anesthésistes)	CAS Non CAS	150%	100%	100%	150% 130%	200% 180%	250% 200%	300% 200%
• Frais de séjour en secteur conventionné (1)		Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Hospitalisation à domicile		150%	100%	100%	150%	200%	250%	300%
Etablissement de rééducation, convalescence, réadaptation fonctionnelle ou maison de repos (2)		100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Hospitalisation en secteur psychiatrique ou neuropsychiatrique		100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Autres frais hospitaliers								
• Chambre particulière (3)		40€ / j	-	40€/j	40€/j	50€/j	70€/j	80€/j
• Lit d'accompagnant (limité à 15 jours par événement)		-	-	15€/j	15€/j	15€/j	18€/j	18€/j
• Forfait hospitalier journalier		Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
• Frais télévision (limité à 15 jours par événement)		5€/j	5€/j	5€/j	5€/j	5€/j	5€/j	5€/j
• Transport du Malade (sauf maternité et cures)		100%	100%	100%	125%	125%	150%	200%
DENTAIRE								
Consultations, actes, soins, remboursés par le RO		-	100%	100%	125%	150%	200%	250%
Prothèses remboursées par le RO		-	100%	100%	150%	200%	250%	300%
Orthodontie remboursée par le RO : forfait en plus du remboursement du RO par semestre, par assuré et dans la limite des frais engagés		-	-	-	150€ par semestre soit 300€/an	200€ par semestre soit 400€/an	250€ par semestre soit 500€/an	300€ par semestre soit 600€/an
Plafond Dentaire pour les prothèses et l'orthodontie (hors consultations, actes et soins)		-	-	-	-	1 000€/an	1 500€/an	2 000€/an
OPTIQUE (4)								
Monture + 2 verres simples		-	100%	75 €	125 €	180 €	240 €	300 €
Monture + 1 verre simple + 1 verre complexe ou hyper complexe		-	100%	125 €	125 €	200 €	265 €	335 €
Monture + 2 verres complexes ou hyper complexes		-	100%	200 €	200 €	220 €	290 €	370 €
Chirurgie réfractive, Lentilles remboursées ou non par an/bénéficiaire		-	100%	75 €	125 €	150 €	200 €	250 €
APPAREILLAGE AUDITIF et AUTRES PROTHESES (hors dentaire)								
Orthopédie, prothèses auditives (entretien et piles)		-	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Prothèses liées à un traitement de chimiothérapie		-	100%	100%	100%	100%	100%	100%
+ Forfait complémentaire annuel sur l'ensemble du poste Appareillage Auditif et Autres Prothèses (hors dentaire)		-	-	50 €	100 €	120 €	150 €	180 €
AUTRES PRESTATIONS								
Allocation naissance / adoption (en cas d'inscription de l'enfant dans les deux mois suivant la naissance ou l'adoption)		-	-	-	50 €	75 €	100 €	150 €
SOINS ENGAGES A L'ETRANGER remboursés par le RO, prise en charge des frais figurant dans la liste des actes et soins garantis mentionnés ci-dessus à hauteur de :		100%	100%	100%	125%	125%	150%	150%
ASSISTANCE : Assistance Santé Vie Quotidienne / Protection Juridique / Service à la personne		OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Services : Télétransmission des décomptes / Carte Tiers Payant***		NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Renfort (A) : Bien-Être de D1 à D5				Renfort (B) : Optique & Dentaire de D1 à D5				
Forfait consultations des praticiens de la médecine complémentaire porté à :	180 € (max 45 € / consultation)	Forfait complémentaire dentaire : Actes remboursés et non remboursés, y compris implants (orthodontie exclue) forfait annuel :			100 € / an			
Produits de la Médecine naturelle Vaccins Pack Prévention **	Forfait porté à : Adulte : 150 € / an Enfant : 100 € / an	Si le forfait complémentaire n'a pas été utilisé au cours des 12 derniers mois le montant est porté à :			150 € / an			
Chambre particulière	+ 20 € / jour	Si le forfait complémentaire n'a pas été utilisé au cours des 24 derniers mois le montant est porté à :			200 € / an			
		Optique (4)			+ 50 € / 2 ans			

RO : Régime Obligatoire - Prestations en pourcentage des bases de remboursement du Régime Obligatoire, y compris les remboursements du RO, dans la limite de la dépense réelle engagée.

A l'exclusion du forfait optique, vos forfaits sont valables par année d'assurance et par assuré.

(1) Frais engagés en secteur non conventionné : la prise en charge des frais est égale à celle qui aurait été versée en secteur conventionné. Toutefois en cas d'hospitalisation, les frais de séjour sont pris en charge à hauteur de 100% de la base de remboursement du RO.

(2) Non prise en charge des établissements médico-sociaux : Maisons d'Accueil Spécialisées, Etablissements d'Hébergements pour Personnes Dépendantes.

(3) Les frais de chambre particulière pour les séjours en convalescence, rééducation, réadaptation fonctionnelle sont limités à 30 jours par an. Pas de prise en charge en gériatrie, diététique, psychiatrie ou neuropsychiatrie.

(4) Un équipement optique (2 verres + monture) par bénéficiaire tous les 2 ans à compter de la date d'effet, rapporté à 1 an si évolution de la vue ou mineur. Monture prise en charge dans le forfait à hauteur de 150 € maximum.

Forfait automédication * : Médicaments non remboursés, non prescrits (Allergies, douleurs et migraines, toux et mal de gorge, brûlure d'estomac, constipation, diarrhée, jambes lourdes, crise hémorroïdaire, règles douloureuses et mycoses vaginales).

Pack Prévention ** : Dépistage de certains cancers - vaccins pour le voyage, pour les enfants (pneumocoque, méningite à méningocoque, les gastro-entérites) - traitement de l'insuffisance veineuse - substituts nicotiques - prévention bucco-dentaire - traitements de la DM, du psoriasis, de l'acné modérée, des troubles de la ménopause et de l'andropause - contraceptifs.

*** Au près des professionnels de santé partenaires Carte Blanche

CEGEMA

Siège social : 679, avenue du Docteur Lefebvre | BP 189 | 06272 Villeneuve-Loubet Cedex | Tél. 04 92 02 08 50 | Fax 04 92 02 08 60 | SA de gestion et de courtage d'assurance au capital de 300 000 euros | ORIAS no 07001328 www.orias.fr | RCS Antibes B 378966485